

EXPOSE DES MOTIFS ET PROJET DE DECRET

accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 3'000'000 pour la rénovation et la transformation de plusieurs équipements sportifs du Centre Sportif Universitaire sur le site de Dorigny

1 PRESENTATION DES PROJETS

1.1 Contexte, situation et enjeux

La Convention des 12 et 14 mars 1968 entre la Confédération suisse et le Canton de Vaud réglant le transfert de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Lausanne à la Confédération, prévoyait la construction d'un centre sportif commun aux étudiants de l'Université de Lausanne (ci-après : "UNIL") et de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (ci-après : "EPFL").

Par acte de vente du 29 août 1979, la Confédération suisse et le Canton de Vaud sont devenus copropriétaires de terrains sis sur la commune de Saint-Sulpice, à proximité des campus de l'UNIL et de l'EPFL, sur lesquels le Centre sportif universitaire de Dorigny (ci-après : "CSUD") a été construit.

L'UNIL et l'EPFL ont mis sur pied dès 1971 le Service des sports universitaires (ci-après : "SSU"). Le SSU est un service de l'UNIL qui a une double mission : celle de promouvoir le sport "pour tous" au sein de la communauté académique de l'UNIL et de l'EPFL, mais également, celle de contribuer à l'enseignement et à la recherche scientifique dans le domaine du sport. Ainsi, le SSU collabore avec l'Institut des Sciences du Sport de l'Université de Lausanne (ci-après : ISSUL) rattaché à la Faculté des Sciences sociales et politiques et à la Faculté de biologie et de médecine de l'UNIL dans le cadre des cursus d'études en Sciences du mouvement et du sport.

Géré d'abord en commun, le SSU est depuis le 1^{er} janvier 2012 un service de l'UNIL. Les principes généraux de gouvernance du SSU sont établis par la "Convention d'exploitation du Centre sportif de Dorigny et d'administration des sports universitaires" du 31 octobre 2011.

Pour accomplir ses missions, le SSU dispose de plusieurs infrastructures situées en majorité au CSUD. Le CSUD se trouve dans le quartier Lac du site de Dorigny et il abrite deux salles Omnisport, les locaux du Centre Sport et Santé, les vestiaires extérieurs pour les terrains de football, de rugby et d'athlétisme, le bâtiment et les équipements du centre nautique.

Le présent exposé des motifs concerne la remise en état et la transformation des installations sportives situées dans la zone orientale du CSUD, en particulier des terrains de sport, des vestiaires extérieurs, des alentours du centre nautique et des aménagements extérieurs liés à ces éléments. Grâce à ces travaux, d'une part, le SSU pourra faire face à la demande croissante de prestations en provenance de la communauté académique en général, et de l'ISSUL en particulier. D'autre part l'UNIL, en charge de l'entretien des terrains et des équipements, pourra en rationaliser l'entretien et valoriser les surfaces existantes.

La Confédération étant copropriétaire du CSUD, l'EPFL contribue au financement de ces travaux à la hauteur de 50 % du montant total. Conformément à la convention du 30 mai 2014 entre l'UNIL et l'EPFL relative à l'exploitation des biens immobiliers partagés et à la sécurité sur le campus UNIL-EPFL, la maîtrise d'ouvrage est assurée par le COPIL des constructions universitaires.

1.2 Buts du présent EMPD

Le présent EMPD a pour objectif de mettre à disposition du Comité de pilotage des constructions universitaires (ci-après : "COPIL") les moyens financiers qui lui permettront de rénover plusieurs installations sportives du CSUD, avec les buts suivant:

- Fournir au SSU des infrastructures adéquates qui lui permettent de répondre à la demande croissante de ses utilisateurs et de garantir aux étudiants en sciences du mouvement et du sport de bonnes conditions pour leur formation ;
- Rationaliser l'entretien des terrains naturels, exigeant actuellement des ressources importantes en raison de leur mauvais état, et optimiser leur utilisation ;
- Améliorer la sécurité et la surveillance des installations, notamment des terrains de sport et des vestiaires extérieurs ;
- Réaménager la partie orientale du CSUD, en valorisant les surfaces résiduelles entre les équipements et en améliorant le potentiel d'accueil de la zone concernée.

Les moyens financiers ainsi obtenus permettront la mise en service différée des équipements à partir de la fin 2017.

2 CADRE LEGAL

2.1 Bases légales, réglementaires et concordataires

La loi du 6 juillet 2004 sur l'Université de Lausanne (LUL) établit, à son article 43, que *"l'Etat met à disposition de l'Université les immeubles dont elle a besoin (al. 1). L'Université en assure l'entretien courant (al. 2). La construction des bâtiments destinés à l'Université ainsi que leur rénovation et transformation lourdes sont directement à la charge de l'Etat, de même que les amortissements liés (al. 3)".*

Les travaux de remise en état et de transformation des équipements sportifs, objets du présent décret, consistent en rénovations au sens de l'article 43 LUL et de l'article 2, alinéa 3 du Règlement sur la construction, l'entretien et la gestion des immeubles et infrastructures mis à la disposition de l'Université de Lausanne (RCEG-UL), soit des *"opérations de grande envergure qui consistent à remettre tout ou partie de l'ouvrage dans un état comparable à celui d'un ouvrage neuf"*.

Les travaux de rénovation qui font l'objet du présent EMPD s'inscrivent parfaitement dans le plan stratégique de l'UNIL 2012-2017, qui mentionne parmi ses objectifs au point 4.2 Développement du Campus : *"Poursuivre l'amélioration de la qualité de vie (sociale et culturelle) sur le campus de l'UNIL"*.

Concernant la prise en charge des frais afférents à ces travaux, les conventions suivantes peuvent être mentionnées :

- Convention des 12 et 14 mars 1968 entre la Confédération suisse et le Canton de Vaud réglant le transfert de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Lausanne à la Confédération. Elle stipule que *"les parties contractantes supporteront à parts égales les frais de construction et d'exploitation d'un éventuel centre sportif commun aux étudiants de l'EPUL et de l'Université de Lausanne"* (art. 13).
- Convention du 30 mai 2014 entre l'UNIL et l'EPFL relative à l'exploitation des biens immobiliers partagés et à la sécurité sur le campus UNIL-EPFL.

3 EXPRESSION DES BESOINS

3.1 Evolution des étudiants et du personnel de l'UNIL et de l'EPFL : constats et prévisions

La communauté académique qui utilise les services et installations du SSU est constituée des étudiants, des assistants, des membres du corps enseignant, du personnel administratif et technique et des *Alumni*^[1] de l'UNIL et de l'EPFL.

Depuis 2005, le nombre d'étudiants à l'UNIL et à l'EPFL est en forte progression. Cette évolution est liée à des effets démographiques et socioculturels endogènes au Canton et à la Suisse (la hausse du nombre de jeunes détenteurs d'une maturité et la progression entre autres du taux de passage vers une haute école) et exogènes (effets des accords de Bologne sur la durée des études et la mobilité des étudiants entre universités et entre pays). Elle est aussi le résultat de l'attractivité croissante de l'UNIL et de l'EPFL dans les contextes national et international.

^[1]Les Alumni sont les diplômés des deux Hautes Ecoles.

Tableau 1. Evolution 2005-2015 du nombre d'étudiants à l'UNIL et à l'EPFL

		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2006-2016
UNIL	Effectifs	10'647	11'032	11'468	11'581	12'066	12'249	12'947	13'624	14'089	14'103	14'453	
	Evolution %		3.6%	4.0%	1.0%	4.2%	1.5%	5.7%	5.2%	3.4%	0.1%	2.5%	32.5%
EPFL	Effectifs	6'453	6'528	6'878	7'383	7'980	8'685	9'395	9'629	9'710	9'908	10'311	
	Evolution %		1.2%	5.4%	7.3%	8.1%	8.8%	8.2%	2.5%	0.8%	2.0%	4.1%	53.5%
TOT.	Effectifs	17'100	17'560	18'346	18'964	20'046	20'934	22'342	23'253	23'799	24'011	24'764	
	Evolution %		2.7%	4.5%	3.4%	5.7%	4.4%	6.7%	4.1%	2.3%	0.9%	3.1%	40.4%

Source : Cubes des Hautes écoles universitaires données OFS 2006-2016

Selon le tableau 1, le nombre d'étudiants sur les deux campus de l'UNIL et de l'EPFL a augmenté de 7'664 unités entre 2006 et 2016, ce qui correspond à une augmentation globale de 40.4%. Cette évolution, très importante depuis quelques années, devrait se poursuivre dans l'avenir, bien que de manière modérée. Selon l'OFS, l'UNIL devrait compter environ 194 étudiants de plus en 2018 et 583 étudiants de plus en 2025 par rapport à 2016 (scénario "référence", retenu en tant que scénario moyen).

Les mêmes considérations sont valables pour l'EPFL : bien qu'une croissance plus élevée qu'à l'UNIL soit constatée entre 2006 et 2016, les prévisions pour 2025 montrent une atténuation progressive de la hausse (277 étudiants de plus entre 2016 et 2018, 815 étudiants de plus entre 2016 et 2025). Au total, 25'700 étudiants sont attendus sur les deux campus à l'horizon 2025, soit environ 1'000 étudiants de plus qu'en 2016.

Par ailleurs, la croissance du nombre d'étudiants de l'UNIL et de l'EPFL a eu des répercussions sur l'évolution du personnel académique, technique et administratif.

Le personnel de l'UNIL entre 2005 et 2015 a passé de 2'190 à 3'154 EPT (équivalent plein-temps), toutes catégories confondues. Le personnel de l'EPFL a passé de 3'330 à 5'341. Au total, 2'975 ETP supplémentaires sont présents sur les deux campus depuis 2005. [FB1]

En résumé, on constate que la communauté académique dans sa globalité a fait l'objet d'une croissance très importante ces dix dernières années.

[FB1]L'OFS n'a pas publié les statistiques sur le personnel pour 2016

3.2 Situation et évolution des futurs utilisateurs

Le SSU est un service de l'UNIL, dont les missions sont notamment d'enseigner, d'organiser et de promouvoir le sport et l'activité physique au sein de la communauté académique de l'UNIL et de l'EPFL. Les objectifs du SSU sont multiples : favoriser le sport "pour tous" en tant que recherche du bien-être et de l'amélioration de la qualité de vie, favoriser les rencontres au sein de la communauté universitaire, promouvoir le sport de compétition, soutenir et contribuer au développement de la formation et de la recherche scientifique dans plusieurs domaines.

Le SSU est un service très actif dont le nombre d'ETP employés évolue constamment : il est passé de 7.5 en 2005 à 19.1 en 2015. Le SSU propose 118 disciplines sportives, dont 8 introduites en 2015, il soutient plusieurs équipes sur 8 disciplines liées au *Lausanne University Club* (ci-après : "LUC"), dont 2 créées en 2015 et il compte 10 titres de champion suisse universitaire parmi ses athlètes ou ses équipes. Les équipes du LUC-*rugby* et du LUC-*american football* jouent en ligue A, le LUC-voile a gagné en 2015 le titre de champion du monde universitaire et le LUC-volleyball a gagné en 2015 le titre de champion suisse universitaire.

Le nombre de participations^[1] aux activités sportives proposées par le SSU a passé d'environ 70'000 en 1991 à environ 416'000 en 2015. Entre 2014 et 2015, une augmentation de 50'000 participations a été enregistrée, ce qui correspond à une croissance d'environ 13% en une année d'activité (source : SSU). Le centre nautique enregistre plus de 7'000 entrées par saison. Selon l'enquête "Sport et Etudes"^[2], plus de 50% des étudiants de l'UNIL et de l'EPFL pratiquent le sport dans le cadre du sport universitaire au minimum une fois par semaine. Dans les périodes de cours, ceci correspond à la présence d'un minimum de 12'000 étudiants par semaine aux activités du SSU.

De plus, le SSU collabore avec l'ISSUL dans le cadre de la filière d'études en Sciences du mouvement et du sport, rattachée à la Faculté des Sciences sociales et politiques. Cette collaboration consiste notamment en la participation des moniteurs de sports du SSU aux enseignements et aux projets de recherche, ainsi qu'en la mise à disposition des installations du CSUD pour le déroulement des cours pratiques et des entraînements. Pour l'année 2015-2016, le SSU a recensé la mise à disposition des installations extérieures du CSUD pour 308 périodes de cours entre football, rugby, athlétisme et sports nautiques.

Il est à relever la forte hausse du nombre d'étudiants inscrits à cette filière : entre 2006 et 2016, il a passé de 375 à 582 étudiants, soit une augmentation de 55%. Cette évolution s'explique en partie par le regroupement au sein de l'UNIL de l'enseignement et de la recherche dans le domaine des sciences du mouvement et du sport, jusqu'en 2013 accomplis par l'Institut des Sciences du mouvement et de la médecine du sport (ISMMS) de l'Université de Genève et par l'ISSUL (convention entrée en vigueur le 1^{er} août 2013). Ce regroupement s'est traduit par un transfert progressif vers l'UNIL des étudiants inscrits à l'UNIGE, depuis la rentrée 2013, avec fermeture des cursus en sciences du sport et du mouvement à l'UNIGE à la rentrée académique 2015.

En complément de ce qui a été énoncé ci-avant, les équipements du CSUD peuvent aussi être mis à disposition des utilisateurs externes : des équipes, des écoles, des associations ou toute autre organisation peuvent se coordonner avec le SSU pour organiser des formations ou des manifestations au CSUD.

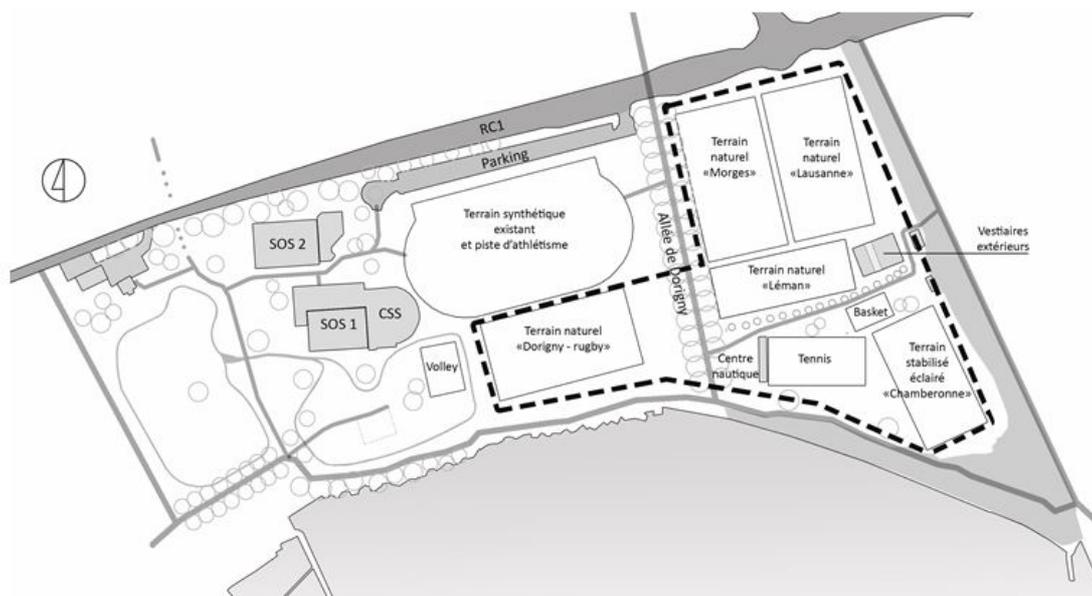
[1] On entend par participation : toute personne pratiquant une activité dans le cadre des sports universitaires d'une unité – une heure de cours ou entraînement pour les disciplines se déroulant sur toute l'année, ou une journée de camp.

[2]

Enquête réalisée en 2010 par M. Lamprecht, D. Wiegand H. Stamm pour la Conférence des Directeurs du Sport Universitaire Suisse, dont les résultats ont été publiés en janvier 2011 (<http://www.shsv.ch/jwa/vfs-dfa-488495-endfassung>).

3.3 Situation des équipements et périmètre d'intervention

La demande traitée dans le cadre du présent EMPD concerne les installations situées dans la zone orientale du CSUD. Il s'agit d'une part des terrains et vestiaires, qui sont utilisés par le SSU, par les équipes de football et de rugby des LUC, ainsi que, sur réservation, par toute personne voulant organiser des tournois ou des manifestations sportives. D'autre part, ce projet touche les installations extérieures du centre nautique, qui organise et gère toutes les formations et les manifestations liées aux sports aquatiques.



Le périmètre des interventions est indiqué en pointillé dans l'image ci-dessus. Les terrains de tennis sont en bon état et sont exclus des travaux de réaménagement. Dans le détail, les installations ci-dessous sont concernées.

Les terrains naturels existants sont au nombre de quatre : le terrain de rugby dit "Dorigny", le terrain de football dit "Lausanne", le terrain mixte dit "Morges" et le terrain d'entraînement de football dit "Léman". Leur surface totale est d'environ 28'000 m². Ces terrains sont à ce jour en très mauvais état. L'arrosage automatique est hors service, ce qui implique un arrosage manuel régulier par le service Unibat, en charge de l'entretien des terrains, avec un investissement important en termes de ressources de l'équipe des jardiniers (env. 200 heures par an). De plus, la préparation des terrains et leur entretien prennent de plus en plus d'ampleur à cause de leur mauvais état : non seulement leur utilisation ne peut donc pas être augmentée ni optimisée, mais elle risque de devoir être limitée.

Le terrain stabilisé existant a une surface d'environ 5'300 m². Ce terrain, malgré l'éclairage existant, est à ce jour largement sous-utilisé (il compte 220 heures d'utilisation, contre les env. 1700 heures du terrain synthétique existant). Cela est dû non seulement à son mauvais état, mais surtout à sa nature : en cas de pluie il reste longtemps impraticable et il est très poussiéreux en cas de temps sec.

Les vestiaires extérieurs servent aux terrains de sport de la zone orientale du CSUD. Ils sont utilisés par le SSU, par les équipes de football et de rugby du LUC, par les étudiants en sciences du sport et pour des tournois et manifestations d'équipes externes. Le bâtiment des vestiaires extérieurs, construit en 1991, est composé de deux corps distincts reliés par un patio couvert et ouvert. Les vestiaires se développent de part et d'autre, le tout sur un seul niveau. Le bâtiment a une double orientation avec des accès depuis les terrains naturels et les courts de tennis. La surface de plancher (ci-après : SP)

actuelle de ce bâtiment est de 675 m², la surface externe de plancher (ci-après : SEP) est de 75 m², soit une surface de plancher totale de 750 m².

Les vestiaires, dans leur configuration actuelle, sont mal dimensionnés et sont en nombre insuffisant. Leur configuration rend certaines surfaces inutilisables, notamment l'ancienne salle de musculation, à ce jour vide. En raison de la taille des vestiaires et de leurs accès, la surveillance est difficile. Cela implique une utilisation réduite de la part de certains utilisateurs, notamment des femmes. La zone centrale, non chauffée, n'est pas utilisée.

Le centre nautique abrite tous les cours et formations en lien avec les sports aquatiques. Trois surveillants à plein temps et 15-20 moniteurs y travaillent d'avril à début novembre. Le centre dispose de 25 voiliers, 60 planches à voile et engins à rame ou à pagaie, 4 canots à moteur, ainsi que 60 combinaisons isothermes et gilets de sauvetage, le tout à disposition des utilisateurs.

Le bâtiment du centre nautique, composé d'une seule halle en construction bois, abrite actuellement le hangar de rangement des voiliers et équipements, les vestiaires, l'atelier de réparation et les locaux des surveillants. Les vestiaires, d'environ 16 m², sont mixtes et ne sont pas chauffés. Cela pose un problème d'utilisation, par exemple dans le cadre des cours donnés aux classes de jeunes élèves.

La surface extérieure entre les vestiaires extérieurs et les terrains de tennis n'est à ce jour pas structurée ni aménagée. Le seul équipement disponible est un terrain de basket en goudron, impraticable en raison de son mauvais état.

3.4 Expression des besoins

Comme mentionné ci-avant, les équipements à disposition du SSU sont soumis à une pression de plus en plus importante, en lien avec la croissance de la communauté académique en général, et celle du nombre d'étudiants dans le domaine des sciences du sport, en particulier. Les travaux de remise en état et d'amélioration des équipements actuels, qui font l'objet du présent EMPD, sont indispensables pour permettre au SSU d'accomplir ses missions.

En ce qui concerne les terrains naturels, une réfection est nécessaire : les terrains datent des années 60-70 et n'ont jamais été refaits. La surface de jeu est abîmée et les systèmes de drainage et d'arrosage sont hors service. Les dimensions devront être revues afin d'optimiser l'exploitation et d'obtenir l'homologation pour les différentes catégories de terrain.

Le terrain stabilisé existant devra être transformé en terrain synthétique. Cet aménagement permettra de soulager le terrain synthétique existant, exploité au maximum, et d'offrir une surface de jeu rapidement utilisable en cas de mauvaises conditions atmosphériques, notamment pour les entraînements des équipes de rugby. L'éclairage déjà existant sur ce terrain permettra une utilisation étendue sur les heures de la journée. L'implantation et la dimension du terrain seront maintenues.

S'agissant du bâtiment des vestiaires extérieurs, une transformation est nécessaire afin de rationaliser les espaces, de réduire la taille des vestiaires et d'en augmenter le nombre. La surface de l'ancienne salle de musculation, inutilisée actuellement, sera transformée également. Une zone de vestiaires dédiée aux femmes devra être déterminée, ainsi qu'une zone dédiée aux équipes du LUC football et du LUC rugby. Le passage couvert, actuellement sous-exploité, devra être intégré dans le bâtiment, pour devenir une zone d'accueil et de distribution. Cela permettra un meilleur accueil des étudiants, des équipes et des accompagnateurs en cas de manifestations, ainsi qu'une meilleure surveillance sur les accès et la distribution des vestiaires. Les installations techniques, en fin de vie et très énergivores, devront être partiellement remplacées ; l'enveloppe étant en bon état, elle ne sera pas touchée par la transformation.

En ce qui concerne le centre nautique, la demande des utilisateurs consiste en la mise en place de vestiaires séparés homme/femme, d'un local de séchage pour les combinaisons et du réaménagement

du parc à bateaux. La première demande sera résolue par les travaux de transformations des vestiaires extérieurs : avec la future configuration, ils seront à même d'accueillir les utilisateurs du centre nautique dans une structure adaptée et sécurisée. L'actuel vestiaire pourra dès lors être converti en local de séchage. En ce qui concerne la surface extérieure, une remise en état des aménagements existants, datant des années '90, est nécessaire.

Pour le bâtiment du centre nautique, le recensement des besoins a décelé des demandes en surfaces d'atelier et de rangement plus importantes que prévu, impliquant le réaménagement et l'agrandissement du bâtiment actuel ainsi que l'agrandissement du parc à bateaux. Ces éléments ne sont pas inclus dans la présente demande de crédit. Le projet tient cependant compte de ces besoins et est compatible avec un futur agrandissement du bâtiment et du parc à bateaux.

Pour ce qui relève de la zone extérieure entre les vestiaires et les terrains de tennis, la demande du SSU concerne la mise en place d'une zone de rencontre pour les utilisateurs des différentes installations. Cette surface devra être équipée d'aménagements extérieurs en lien avec le sport et avec la détente, et devra garantir l'accès aux installations sportives de manière structurée.

3.5 Conséquences de l'abandon du projet

Si ce projet ne devait pas être réalisé, l'utilisation des terrains naturels, dont l'état est déjà critique, devrait être réduite de manière progressive, ce qui compromettrait les activités du SSU, ainsi que les enseignements pratiques en Sciences du mouvement et du sport. De plus, le coût lié à leur entretien, notamment en termes d'arrosage, resterait très important, avec une qualité de jeu de moins en moins bonne.

Si la transformation du terrain stabilisé en terrain synthétique ne devait pas être réalisée, le terrain en synthétique existant serait de plus en plus utilisé pour compenser le manque d'heures de jeu disponibles, avec un risque de détérioration rapide des conditions d'utilisation. La structure existante en stabilisé continuerait à être sous-exploitée et à ne pas répondre aux demandes croissantes des utilisateurs, à cause de son mauvais état et de sa dépendance aux conditions météorologiques. De plus, la pratique du rugby serait fortement défavorisée, à cause du manque actuel d'un terrain d'entraînement adapté à ce sport et disponible par mauvais temps.

Si le projet de transformation des vestiaires ne devait pas être réalisé, le potentiel d'accueil du bâtiment resterait réduit et non adapté à l'utilisation actuelle. Les surfaces non utilisées telles que l'espace central resteraient vides et la surveillance du bâtiment resterait précaire, à cause de sa configuration. De plus, une solution alternative devrait être identifiée avec urgence pour les vestiaires du centre nautique, actuellement mixtes et sous-dimensionnés.

Le problème du séchage des combinaisons devrait également être réglé à court terme.

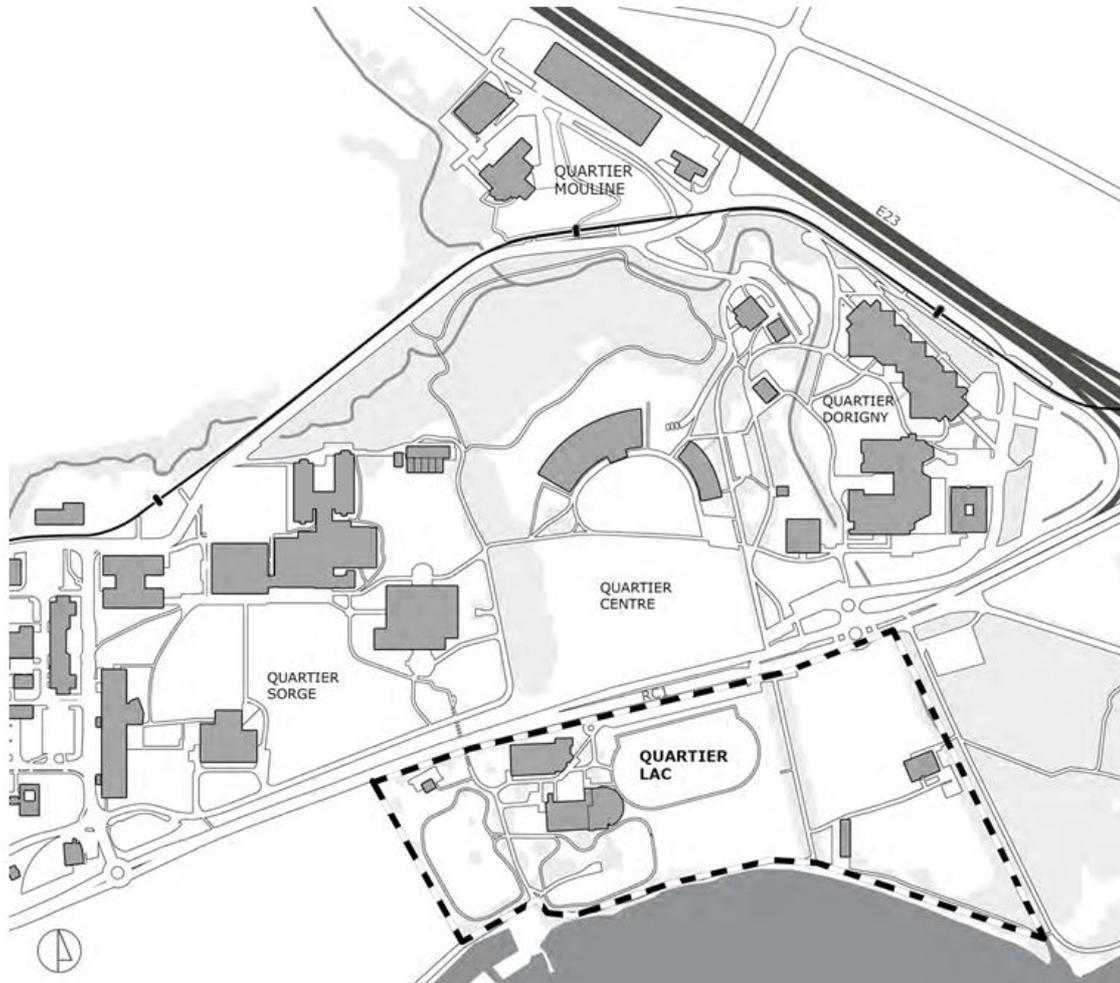
Si le projet de zone de rencontre ne devait pas être réalisé, une intervention serait de toute manière nécessaire pour détruire le terrain de basket en goudron existant, complètement abîmé. Les surfaces entre les équipements garderaient leur état de dégradation actuel, nuisant à l'image et à la qualité de l'accueil du CSUD, notamment dans le cadre des tournois et manifestations.

4 DESCRIPTIF DES PROJETS

4.1 Localisation des projets

Le CSUD se trouve dans le "quartier Lac" du site de Dorigny, en pointillé dans le plan ci-dessous.

Le développement des constructions sur le site est réglementé par un Plan d'Affectation Cantonal (PAC 229, avril 1992 et son addenda 2, mai 2008) actuellement en vigueur. La zone d'implantation des projets est située en *zone d'activité mixte*.



4.2 Programme

La surface concernée par la réfection des installations extérieures est d'environ 28'200 m² pour les terrains naturels, de 5'300 m² pour le terrain synthétique, d'env. 880 m² aux abords du centre nautique et d'environ 4'300 m² pour l'aménagement de la zone de rencontre.

Pour les vestiaires extérieurs, le programme est le suivant :

n° local	Désignation	état: nouv. / ex. / transf.	SUP m2	SUS m2	SD m2	SI m2	SN m2
001	hall /zone rencontre	nouv.	137.6				137.6
002	couloir	nouv.			63.0		63.0
003	technique	ex.		25.0			25.0
004	eau	ex.		6.0			6.0
005	vestiaire arbitres	ex.	10.0				10.0
006	vestiaire	ex.	34.0				34.0
008	WC	ex.		7.0			7.0
011	vestiaire	transf.	29.5				29.5
012	vestiaire	transf.	29.5				29.5
013	WC	ex.		7.0			7.0
015	vestiaire	transf.	33.5				33.5
017	vestiaire	transf.	25.1				25.1
019	surveillant	transf.	14.2				14.2
020	WC	nouv.		6.0			6.0
022	vestiaire	nouv.	25.2				25.2
024	vestiaire	nouv.	25.2				25.2
026	WC	nouv.		6.0			6.0
030	vestiaire	ex.	43.5				43.5
031	WC	ex.		7.0			7.0
032	vestiaire	transf.	36.0				36.0
033	vestiaire	transf.	36.0				36.0
034	WC	ex.		7.0			7.0
035	vestiaire	ex.	40.6				40.6
	Gaines techniques	ex./nouv.				21.2	21.2
Total			519.9	71.0	63.0	21.2	675.1

4.3 Octroi des mandats

Le maître de l'ouvrage étant l'Etat de Vaud représenté par le COPIL des constructions universitaires, la législation sur les marchés publics s'applique et règle les procédures d'attribution des marchés nécessaires à la réalisation des transformations projetées.

L'octroi du mandat d'architecte s'est fait sur la base d'un appel d'offres en procédure ouverte, publié sur la plateforme SIMAP le 18 août 2015. Les 7 dossiers rendus ont été analysés conformément à la Loi vaudoise sur les marchés publics et aux Directives pour les constructions de l'Etat de Vaud. Le mandat a été adjugé le 11.12.2015 au bureau Piguet Architectes.

Les autres mandats d'études ont été adjugés en procédure de gré à gré.

4.4 La rénovation des terrains de jeu

Le concept d'intervention pour les terrains en gazon naturel consiste à :

- augmenter leur perméabilité et rétablir le système de drainage,
- ajuster leur planimétrie,
- optimiser leurs dimensions,
- recréer une couverture végétale homogène et dense,
- rétablir un système d'arrosage automatique efficace.

Le but est d'améliorer la qualité des surfaces de jeu et de consolider la charge de travail des terrains,

qui seront maintenus en gazon naturel.

Les interventions préconisées prévoient :

- la création d'un nouveau réseau de drainage et l'aménagement de fentes de suintement, pour évacuer efficacement l'eau en surface en cas de pluie ;
- le réaménagement de la planimétrie et la remise à niveau de la terre végétale, avec dans certains cas, l'intégration du substrat avec du sable siliceux ;
- l'ensemencement des surfaces avec des graines spécifiques ;
- la reprise et l'intégration du réseau d'arrosage automatique, par l'aménagement de boucles périphériques autour de tous les terrains et la rénovation des commandes.

L'alimentation en eau d'arrosage se fera avec l'eau du lac, au moyen de la conduite existante provenant de la station de pompage de l'UNIL et de l'EPFL.

Les dimensions des terrains seront adaptées, afin d'en permettre une exploitation optimale. Le terrain "Léman" sera sensiblement élargi et sera dédié de manière exclusive au rugby, pour les équipes mineures et les entraînements. Cela permettra d'optimiser l'utilisation du terrain "Dorigny-rugby", consacré de préférence aux matchs et aux entraînements de la ligue A. Les terrains "Morges" et "Lausanne" seront affectés exclusivement au football. Leurs futures dimensions, bien que plus réduites qu'actuellement, permettront une homologation jusqu'en 2^{ème} ligue.

En ce qui concerne le terrain stabilisé "Chamberonne", il sera transformé en terrain synthétique pour le football et les entraînements de rugby.

La portance du terrain actuel étant meilleure en surface, il est préconisé d'utiliser la surface existante comme support pour le futur terrain synthétique, dont le niveau fini sera plus haut que l'actuel. Un nouveau réseau de drainage sera mis en œuvre, avec la reprise de l'évacuation vers la Chamberonne, sur le substrat existant. Le terrain synthétique sera par la suite construit par des couches de grave et d'enrobé poreux, par une couche de souplesse adaptée à la pratique du rugby et par un tapis synthétique rempli de sable et de granulat.

Un système d'arrosage automatique périphérique, nécessaire en cas de surchauffe du terrain, sera également installé. Il sera alimenté avec l'eau du lac au moyen de la canalisation existante en provenance de la station de pompage.

Le nouveau terrain synthétique mesurera 47x94 m. De par sa structure et par les futurs marquages, il pourra accueillir les entraînements de rugby, ainsi que ceux de football (un terrain longitudinal non homologué, ainsi que deux terrains transversaux homologables junior). Son potentiel d'exploitation passera ainsi des 220 heures actuelles à 1'500 heures, avec un gain de 1'280 heures par année.

Dans le tableau qui suit, les dimensions et les heures d'utilisations avant et après la rénovation des terrains extérieurs sont synthétisées.

	Dimensions (hors bande de sécurité)		Heures d'utilisation	
	Actuelles	Futures	Actuelles	Futures
Rugby-Dorigny	110x60 m	114x60 m	500	500
Lausanne	105x59 m	90x57.6 m	400	400
Morges	115x59 m	90x57.6 m	240	400
Léman	106x40 m	104x60 m	680	680
Chamberonne	50x100 m	47x94 m	220	1'500
Total	33'450 m2	33'500 m2	2'040	3'480

(y.c. bandes de sécurité)

Le gain total en heures de jeu, obtenu par l'optimisation des surfaces existantes et par la construction du terrain synthétique, est de 1'440 heures par année. Cela permettra au SSU de répondre aux attentes de ses utilisateurs, et à l'UNIL de garantir un entretien correct des surfaces par des périodes de repos

adéquats.

4.5 La transformation des vestiaires extérieurs

Le projet de transformation prévoit d'intégrer le passage couvert existant dans la zone chauffée. Combiné avec une optimisation des surfaces et de la distribution, ceci permet d'augmenter le nombre total de vestiaires de huit à onze, et de créer un hall central généreux à même d'accueillir les utilisateurs, qui peuvent être très nombreux suivant les manifestations. Au final, la surface de plancher chauffée est augmentée de 80 m².

Afin de donner la dimension adéquate à la zone d'accueil centrale, les murs porteurs latéraux sont démolis et remplacés par des poteaux métalliques. Cette zone se développe à l'axe de la verrière existante, qui est remplacée par une couverture opaque afin de résoudre les problèmes de surchauffe estivale. Les deux pignons vitrés garantissent la luminosité de l'espace central et permettent la surveillance du site sportif et de ses aménagements.

L'enveloppe de cette nouvelle surface intégrée à la zone chauffée, est adaptée au standard thermique en vigueur. L'enveloppe des deux corps de bâtiment existants, en bon état, n'est pas affectée par la transformation.

Les vestiaires du corps Est sont réduits et complétés dans la partie centrale par deux nouveaux vestiaires avec douches. L'ajout d'un nouveau couloir permet de rendre la circulation plus fluide et de définir une zone avec des casiers destinés aux utilisateurs.

Les vestiaires du corps Ouest sont, en revanche, peu modifiés. Leur dimension permet d'offrir la place nécessaire pour des casiers et autre matériel. Ils seront attribués aux équipes des LUC, qui pourront y laisser du matériel spécifique à leurs activités.

L'augmentation du nombre de vestiaires permet dorénavant aux usagers du centre nautique de venir se changer dans ce bâtiment. Le vestiaire existant dans le bâtiment du centre nautique peut donc être réaffecté comme local de séchage, ce qui manque actuellement et qui est indispensable à l'activité quotidienne des sports nautiques.

Le bâtiment des vestiaires garde son accès principal par le Sud. L'accès depuis le Nord est possible, mais de manière subsidiaire, lors de manifestations exceptionnelles.

En ce qui concerne les installations techniques, les interventions suivantes sont prévues :

Chauffage : les vestiaires sont actuellement chauffés en partie par les radiateurs, complétés par les monoblocs de ventilation. Ce principe est conservé, évitant de modifier le réseau existant et les corps de chauffe. Quelques adaptations sont néanmoins faites en fonction de la disposition des nouveaux locaux. La production de chaleur (à distance, sur le site de l'UNIL) et d'eau chaude sont conservées.

Ventilation : tous les vestiaires sont actuellement ventilés afin de renouveler l'air humide des locaux, mais également en appoint au chauffage. Les monoblocs existants, sous-dimensionnés pour les nouveaux locaux et ne permettant pas la récupération de chaleur, sont remplacés.

La partie centrale entre les deux corps de bâtiment est ventilée par les monoblocs, ainsi que par l'ouverture automatique des fenêtres en période estivale. Par les interventions prévues, la consommation annuelle de combustible pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire sera réduite d'environ 20%. L'installation de panneaux solaires pour la production d'eau chaude sanitaire est aussi prévue en toiture.

Installations sanitaires : les installations sanitaires existantes sont maintenues et complétées avec les équipements nécessaires dans les vestiaires rajoutés ou transformés.

Installations électriques : elles sont maintenues et intégrées pour les adapter à la nouvelle configuration du bâtiment.

La présence d'un concierge pendant les heures d'ouverture du CSUD sera garantie. Le local du surveillant, avec vue directe sur l'espace central et sur les terrains, est maintenu et permet de mieux surveiller l'accès aux installations et l'utilisation des vestiaires.

4.6 Les aménagements extérieurs : zone de rencontre et centre nautique

La zone intermédiaire entre les vestiaires et les terrains de tennis n'est à ce jour pas aménagée et représente une suite d'espaces résiduels. Le seul équipement existant est un terrain de basket en goudron, impraticable.

L'allée d'accès est longée par une rangée d'érables boule, de faible intérêt paysager. Le projet prévoit la suppression de cette rangée, pour :

- agrandir le terrain "Léman" permettant de le dédier au rugby ;
- dégager l'espace des terrains sportifs, ouvert et encadré par la lisière forestière et l'allée des platanes ;
- prioriser l'allée des platanes comme alignement structurant du site ;
- mettre en valeur le bâtiment des vestiaires dans l'espace paysager, devant la lisière.

L'abattage des érables boule sera compensé par de nouvelles plantations ponctuelles dans la place de rencontre, ainsi que par l'aménagement dans la zone qui longe le cordon boisé en rive du lac, d'une prairie extensive et de plantations indigènes ponctuelles. Le choix de plantations indigènes et plus intéressantes du point de vue de la biodiversité, comme des chênes pédonculés et des massifs de buissons indigènes, augmente sensiblement la qualité écologique et paysagère de la zone du bord du lac.

Une nouvelle surface en enrobé poreux est aménagée, qui reprend les différentes géométries des installations qu'elle entoure et qui permet un accès structuré aux terrains de sport. Cette zone, d'une surface totale traitée d'environ 4'300 m², constitue un lieu de rencontre pour les différents utilisateurs du site (visiteurs, spectateurs, sportifs) et pour les différents usages (entraînements, tournois ou autres manifestations sportives). Des îlots de végétation sont également aménagés dans ce périmètre, offrant des zones de détente et de loisir. Des bancs et autres équipements sportifs, intégrant un nouveau terrain de basket de 23x13 m, complètent le dispositif.

La zone est exclusivement piétonne, mais intègre un accès carrossable de service et de sécurité.

La configuration actuelle des alentours du centre nautique sera maintenue. Les revêtements de sol seront remis en état et ponctuellement remplacés, afin de garantir la pérennité des installations et le fonctionnement du parc à bateaux existant.

5 COUTS ET DELAIS

5.1 Estimation du coût des ouvrages projetés

Les coûts des travaux sont basés sur le devis détaillé établi dans le cadre du crédit d'étude alloué par le Conseil d'Etat.

L'évaluation du coût de l'ouvrage a été réalisée par le mandataire architecte, avec l'appui des spécialistes mandatés. Elle se base sur le projet définitif, validé par les futurs utilisateurs.

Le tableau ci-après récapitule le coût total de l'ouvrage, en francs :

<i>CFC</i>	<i>Désignation</i>		<i>Total</i>	<i>%</i>
<i>CFC 1</i>	<i>Travaux préparatoires</i>	<i>CHF</i>	<i>116'000.00</i>	<i>2.1%</i>
<i>CFC 2</i>	<i>Bâtiment</i>	<i>CHF</i>	<i>1'380'000.00</i>	<i>24.8%</i>
<i>CFC 3</i>	<i>Equipements d'exploitation</i>	<i>CHF</i>	<i>0.00</i>	<i>0.0%</i>
<i>CFC 4</i>	<i>Aménagements extérieurs</i>	<i>CHF</i>	<i>3'716'000.00</i>	<i>66.9%</i>
<i>CFC 5</i>	<i>Compte d'attente et frais secondaires</i>	<i>CHF</i>	<i>314'000.00</i>	<i>5.7%</i>
<i>CFC 9</i>	<i>Ameublement, Décoration</i>	<i>CHF</i>	<i>30'000.00</i>	<i>0.5%</i>
	<i>TOTAL HT</i>	<i>CHF</i>	<i>5'556'000.00</i>	<i>100.0%</i>
	<i>Dont honoraires HT</i>	<i>CHF</i>	<i>465'000.00</i>	<i>14.3%</i>
	<i>TVA 8% (2015)</i>	<i>CHF</i>	<i>444'000.00</i>	<i>8.0%</i>
	<i>TOTAL TTC</i>	<i>CHF</i>	<i>6'000'000.00</i>	

Le montant global TTC, CFC 1 à 9, est réparti comme suit sur les différents objets :

<i>Terrains naturels</i>	<i>CHF</i>	<i>2'430'000.00</i>	<i>40.5%</i>
<i>Terrain synthétique</i>	<i>CHF</i>	<i>1'140'000.00</i>	<i>19.0%</i>
<i>Vestiaires</i>	<i>CHF</i>	<i>1'760'000.00</i>	<i>29.3%</i>
<i>Zone de rencontre et centre nautique</i>	<i>CHF</i>	<i>670'000.00</i>	<i>11.2%</i>
<i>Total</i>	<i>CHF</i>	<i>6'000'000.00</i>	<i>100.0%</i>

Le coût des travaux ci-dessus est basé sur des estimations à l'indice de la construction de la région lémanique d'octobre 2016 – 99.0 (base : octobre 2015). Ceci signifie que les éventuelles hausses de coûts se calculeront à partir de cette date et que ces montants entreront dans le décompte final de l'opération.

Le montant alloué au CFC 9 inclut le montant réservé pour l'intervention artistique, conformément au RIABE du 1^{er} avril 2015. Pour ce projet, il s'agit de 1,5% du montant du CFC 2, qui correspond à un montant total disponible de CHF 20'500.- TTC. Une Commission pour l'intervention artistique (CoArt) sera mise en place, afin d'identifier la marche à suivre pour l'intervention artistique sur le projet.

Le crédit d'étude de CHF 400'000.-, accordé le 11 novembre 2015 par le Conseil d'Etat et approuvé le 26 novembre 2015 par la Commission des finances du Grand Conseil, est régularisé par le présent crédit d'ouvrage. Au 19.04.2017, les engagements se montent à CHF 292'792.78.

Le coût par m² de surface traitée pour la réfection des terrains en gazon naturel est de CHF 84.-. Le coût par m² pour la construction du terrain synthétique est de CHF 210.-.

En ce qui concerne l'agrandissement et la transformation des vestiaires, le coût par m² de surface de plancher (SP) pour les CFC 1 à 3 est de CHF 1'995.-, ce qui correspond à la rénovation d'un bâtiment de petite taille avec une haute densité d'installations sanitaires et techniques.

Le coût par m² des aménagements extérieurs est d'environ CHF 150.-.

A ce stade des études, certaines inconnues subsistent car les coûts de certains travaux préparatoires, notamment ceux découlant des éventuels sondages archéologiques qui pourraient être demandés par les autorités compétentes, n'ont pas été pris en compte. Le cas échéant, ces travaux pourraient engendrer des coûts supplémentaires compris dans une fourchette entre CHF 5'000.- et CHF 50'000.-.

5.2 Financement

La Confédération étant copropriétaire du CSUD, l'EPFL participe à la dépense à hauteur de 50%, ce qui représente CHF 3'000'000.-.

Ce projet ne bénéficiera probablement pas d'une subvention au titre de la loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE). Néanmoins, compte tenu des incertitudes existantes concernant les dispositions d'application de la LEHE dont l'entrée en vigueur est intervenue au 1^{er} janvier 2017, le projet a été annoncé au SEFRI, sans réponse officielle de ce dernier à ce jour.

L'investissement net à charge de l'Etat est donc estimé à CHF 3'000'000.-.

5.3 Planification du projet

L'octroi des crédits d'ouvrage, faisant l'objet de la présente demande, permettra le respect du calendrier suivant :

Phases	Délais
Octroi du crédit d'ouvrage par le Grand Conseil	novembre 2017
Début des travaux	janvier 2018
Mise en service progressive	dès fin 2018

Les travaux se dérouleront sur plusieurs étapes, pour permettre la meilleure exploitation possible des équipements par le SSU et afin de réduire au minimum l'impact des travaux sur les heures de jeu disponibles au CSUD.

6 MODE DE CONDUITE DES PROJETS

Le pilotage de ce projet, en lien avec la nouvelle organisation des constructions universitaires, est sous la responsabilité du COPIL des constructions universitaires.

Le mode de conduite du projet, mis en place dans le cadre du crédit d'étude, répond à la Directive 9.2.3 (DRUIDE) concernant les bâtiments et constructions, (chapitre IV, Réalisation), dont les articles sont applicables.

Ainsi, le suivi du projet (contrôle financier, planification et maîtrise d'ouvrage) sera assuré par la commission de projet.

Le suivi financier s'effectuera selon les Directives administratives pour les constructions de l'Etat de Vaud, chapitre 7.10 (Suivi financier de l'affaire), dès l'obtention du crédit d'ouvrage

7 CONSEQUENCES DES PROJETS DE DECRETS

7.1 Conséquences sur le budget d'investissement

Ce projet est référencé dans l'outil comptable SAP sous l'EOTP I.000399.02 UNIL – Réfection terrains de sport.

En milliers de francs

Intitulé	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Total
a) Transformations immobilières : dépenses brutes	400	2'100	2'000	1'500	6'000
a) Transformations immobilières: recettes de tiers	0	1'100'	1'050	850	3'000
a) Transformations immobilières : dépenses nettes à charge de l'Etat	400	1'000	950	650	3'000
b) Informatique : dépenses brutes					+
b) Informatique : recettes de tiers					-
b) Informatique : dépenses nettes à charge de l'Etat					+
c) Investissement total : dépenses brutes	-	-	-	-	-
c) Investissement total : recettes de tiers	-	-	-	-	-
c) Investissement total : dépenses nettes à la charge de l'Etat	-	-	-	-	-

Les montants suivants nets ont été inscrits au budget d'investissement 2017 et à la planification 2018-2021 :

2017 CHF 1'000'000.-

2018 CHF 950'000.-

2019 CHF 650'000.-

Lors de la prochaine réévaluation, les TCA seront modifiées dans le cadre de l'enveloppe octroyée.

7.2 Amortissement annuel

L'investissement consacré à la rénovation et à la transformation de plusieurs équipements sportifs du Centre Sportif Universitaire sur le site de Dornigny de CHF 3'000'000.-, sera amorti en 10 ans (3'000'000/10) ce qui correspond à CHF 300'000.- par an, dès 2019.

7.3 Charges d'intérêt

Pour la rénovation et la transformation de plusieurs équipements sportifs du Centre Sportif Universitaire sur le site de Dorigny, la charge théorique d'intérêt annuelle pour l'investissement demandé, calculée au taux actuel de 4 % $((3'000'000 \times 4 \times 0.55)/100)$, se monte à CHF 66'000.- dès 2018.

7.4 Conséquences sur l'effectif du personnel

Néant

7.5 Autres conséquences sur le budget de fonctionnement

Néant

7.6 Conséquences sur les communes

Néant

7.7 Conséquences sur l'environnement, le développement durable et la consommation d'énergie

7.7.1 Environnement

La rénovation des vestiaires sera conforme aux prescriptions du "Fil rouge pour une construction durable" Sméo. Cette démarche est en adéquation avec les exigences d'exemplarité environnementale attendues dans les constructions de l'Etat.

L'entretien des terrains en gazon naturel sera fait de manière 100 % organique, conformément à la politique d'entretien des espaces verts sur le site de l'UNIL à Dorigny.

Les aménagements extérieurs seront complètement perméables, les nouvelles plantations seront choisies de manière à améliorer la qualité environnementale et écologique du secteur.

7.7.2 Economie

Cet investissement répond à la nécessité d'adapter les infrastructures mises à disposition du SSU pour améliorer la qualité et l'efficacité de leur utilisation et en garantir la pérennité face à l'augmentation de la pression des utilisateurs. Il contribue à améliorer l'image et l'attractivité de l'UNIL et de l'EPFL, ce qui aura des effets induits positifs sur l'économie vaudoise.

7.7.3 Société

A l'heure où le Canton de Vaud se positionne comme un centre mondial du sport, où l'Université développe ses compétences en sciences du sport et où Lausanne se prépare à accueillir les Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020, cet investissement paraît cohérent et indispensable.

En particulier, les travaux de transformation et rénovation des installations de la zone orientale du CSUD permettront au SSU d'améliorer la qualité de son accueil, d'augmenter les heures de jeu disponibles pour les utilisateurs internes et externes et d'augmenter la qualité de l'enseignement de certaines disciplines, notamment le rugby.

De plus, le réaménagement des vestiaires permettra le respect de l'égalité homme-femme au sein du centre nautique, qui pourra supprimer le vestiaire mixte actuel, et d'améliorer la sécurité des utilisateurs, par sa structure plus facile à surveiller.

7.7.4 Synthèse

Les effets de ces deux projets sont donc globalement positifs sous l'angle du développement durable.

7.8 Programme de législature et PDCn (conformité, mise en œuvre, autres incidences)

Le projet de réaménagement et de transformation de plusieurs équipements sportifs du Centre Sportif Universitaire sur le site de Dorigny fait partie des mesures prévues dans le chapitre 3.1. "Accentuer le rôle et l'importance des Hautes Ecoles vaudoises aux niveaux national et international" du programme de législature 2012 - 2017, dans l'action : "Adapter les infrastructures de la place universitaire lausannoise".

7.9 Loi sur les subventions (application, conformité) et conséquences fiscales TVA

Néant

7.10 Conformité de l'application de l'article 163 Cst-VD

Conformément à l'article 163, alinéa 2 de la Constitution cantonale (Cst-VD), et aux articles 6 et suivants de la loi du 20 septembre 2005 sur les finances (LFin), le Conseil d'Etat, lorsqu'il présente un projet de décret entraînant des charges nouvelles, est tenu de proposer des mesures compensatoires ou fiscales simultanées d'un montant correspondant. Les charges nouvelles sont définies par opposition aux charges dites "liées", soustraites à l'obligation citée. Une charge est liée lorsqu'elle est imposée par une disposition légale en vigueur ou par l'exécution d'une tâche publique, de sorte que l'autorité de décision n'a aucune marge de manœuvre quant à son principe, à son ampleur et au moment où elle doit être engagée.

7.10.1 Le principe de la dépense

Les projets présentés dans le présent EMPD découlent de l'application du cadre légal détaillé au chapitre 2.

Les travaux proposés au bénéfice de l'UNIL sont indispensables pour répondre à la mise en œuvre de la LUL. Celle-ci implique l'adaptation des infrastructures sportives des hautes écoles à la hausse importante du nombre de ses utilisateurs (étudiants, personnel, alumni, externes).

7.10.2 La quotité de la dépense

Tous les travaux proposés dans cet EMPD résultent d'études qui n'ont retenu que des solutions économiquement avantageuses et garantissent une exécution de qualité et durable à long terme. La quotité de la dépense ne vise donc qu'au minimum nécessaire à l'accomplissement de la tâche publique et doit être considérée comme intégralement liée.

7.10.3 Le moment de la dépense

Les différents travaux prévus doivent être entrepris dans les plus brefs délais pour respecter le calendrier général de l'opération, qui a pour objectif la mise à disposition des installations sportives rénovées pour fin 2019. Ces réalisations répondront ainsi aux besoins en équipements sportifs dus à l'accroissement des effectifs d'étudiants et du personnel et à l'obsolescence des installations actuelles. Les dépenses envisagées peuvent être ainsi qualifiées de liées quant au moment où elles doivent être effectuées.

7.10.4 Conclusion

L'ensemble des dépenses prévues dans le présent EMPD résulte de l'exercice d'une tâche publique. Il découle du caractère nécessaire, et donc lié, de la dépense propre à cette mission d'intérêt public que cette dernière n'a pas à être compensée.

7.11 Découpage territorial (conformité à DecTer)

Néant

7.12 Incidences informatiques

Néant

7.13 RPT (conformité, mise en œuvre, autres incidences)

Néant

7.14 Simplifications administratives

Néant

7.15 Protection des données

Néant

7.16 Récapitulation des conséquences des projets sur le budget de fonctionnement

Intitulé	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Total
Personnel supplémentaire (ETP)	-	-	-	-	-
Frais d'exploitation					
Charge d'intérêt		66	66	66	198
Amortissement			300.0	300.0	600.0
Prise en charge du service de la dette					0
Autres charges supplémentaires					0
Total augmentation des charges	0	66	366	366	798
Diminution de charges					0
Revenus supplémentaires					0
Total net	0	66	366	366	798

8 CONCLUSION

Vu ce qui précède, le Conseil d'Etat a l'honneur de proposer au Grand Conseil d'adopter le projet de décret ci-après :

PROJET DE DÉCRET

accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 3'000'000 pour la rénovation et la transformation de plusieurs équipements sportifs du Centre Sportif Universitaire sur le site de Dorigny

du 28 juin 2017

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décète

Art. 1

¹ Un crédit de CHF 3'000'000 est accordé au Conseil d'Etat pour financer la rénovation et la transformation de plusieurs équipements sportifs du Centre Sportif Universitaire sur le site de Dorigny.

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte *Dépenses d'investissement* et sera amorti en 10 ans.

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 2, lettre b) de la Constitution cantonale.

Le présent décret entrera en vigueur dès sa publication.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 28 juin 2017.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean